

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250225_023

portant sur

AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX AU COMPLEXE ANDRÉ BEAUMONT RELATIF AU PROJET GLOBAL DE REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU COLLÈGE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,
VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_240709_087 du 9 juillet 2024 relative à l'attribution à la société Baldare du lot n°1 du marché de travaux au complexe Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

VU la décision du Maire n°MLDC_241219_123 du 19 décembre 2024 relative à la conclusion de l'avenant n°1 du lot n°1 du marché de travaux au complexe Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège avec la société Baldare afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quatre-mille-quatre-cent-soixante euros Hors Taxes (4 460,00 € HT) soit cinq-mille-trois-cent-cinquante-deux euros Toutes Taxes Comprises (5 352,00 TTC), introduit un écart de zéro virgule quatre-vingt-cinq pourcent (0,85%) par rapport à l'avenant n°1, portant ainsi le montant du marché à cinq-cent-trente-deux-mille-soixante-dix euros dix centimes HT (532 070,10 € HT) soit six-cent-trente-huit-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quatre euros douze centimes TTC (638 484,12 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138, programme 23,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250225-lmc116496-AR-1-

1
Date de télétransmission : 25/02/25
Date de publication : 03/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt cinq fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de LODEVE
Place de l'Hôtel de ville
34 700 LODEVE.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL BALDARE
34 520 SAINT PIERRE DE LA FAGE
Tél. : 04 67 44 60 42
N° siret : 420 435 638 00010

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**COMPLEXE ANDRE BEAUMONT
REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIR
REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEUR ET DU COLLEGE**

Lot 1 : TERRASSEMENTS VOIRIE RESEAUX HUMIDES

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **26/07/2024**.....

■ Durée d'exécution du marché public : **Délai global 5 Mois : 1 mois de préparation + 4 mois de travaux.**

■ Montant initial du marché public : **Solution de Base**

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **515 234.10 €**
- Montant TTC : **618 280.92 €**

Montant du marché public après l'avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **527 610,10 €**
- Montant TTC : **633 132,12 €**

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne la fourniture et la mise en œuvre d'un caniveau grille d'interception sur la rue du tonnelier.

Lors des derniers épisodes pluvieux intenses il a été constaté qu'une partie des eaux pluviales en provenance de l'avenue VALLOT et des plateaux sportifs du CES n'était pas collectée en totalité par les ouvrages existants.

Le flux qui en résulte ruisselle sur la rue du tonnelier pour s'éprendre en point bas aux abords du club house rugby et du futur terrain de grands jeux.

Il est donc proposé de collecter ce flux en amont par la réalisation d'un caniveau d'interception traversant.

Cette modification et adaptation présente une incidence financière sur le montant initial du marché (détaillée en annexe suivant le devis N°7392).

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 4 460.00 €.....
- Montant TTC : 5 352.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport à l'avenant 1 : **+0.85 %**

Montant de des avenants 1 et 2 :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 16 836.00 €.....
- Montant TTC : 20 203.20 €
- % d'écart introduit par les avenants par rapport au montant initial du marché : **+ 3.27 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **532 070.10 €**
- Montant TTC : **638 484.12 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL BALDARE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la maîtrise d'ouvrage : A : , le
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



SARL BALDARE

34520 SAINT PIERRE DE LA FAGE

Tél. : 04 67 44 60 42 - Fax : 04 67 44 61 89

MAIRIE DE LODEVE
7, Place de l'Hotel de Ville
34700 LODEVE

Caniveau grille sur voie d'accès au stade et à la piscine

DEVIS N° 7392 du 28/01/2025

Page 1/1

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
Pose de caniveau grille largeur 300 mm grille de 400 mm résistance 400 kN	8,000	ML	445.00	20%	3 560.00
Raccordement sur cadre pluvial par percage et cheminée Ø 200	2,000	U	450.00	20%	900.00

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	4 460.00	892.00

MONTANT H.T. 4 460.00

TVA GLOBALE 892.00

MONTANT T.T.C. en Euros 5 352.00

Cinq mille trois cent cinquante deux euros

Validité : 20 jours

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Bon pour accord, le : ___/___/___

SARL BALDARE
34520 SAINT PIERRE DE LA FAGE
Tél. 04 67 44 60 42
Siret 420 435 638 00010 APE 4312A
FR 18 420 435 638